

Politique environnementale de BMO

À BMO Groupe financier (BMO), nous nous efforçons d'être un chef de file en matière de durabilité environnementale et nous estimons que la réussite de notre avenir et de celui de nos clients dépend de la durabilité de l'environnement, des collectivités et des marchés où nous exerçons nos activités.

Étant l'une des principales banques du Canada, il nous incombe de tenir compte des conséquences de nos actes et de leur influence sur l'environnement, que ce soit directement, dans le cadre de nos activités, ou indirectement, par l'intermédiaire de nos décisions d'achat, des produits et des services que nous offrons à nos clients et des occasions d'affaires que nous saisissons.

Nous avons pris l'engagement de réduire à son minimum l'impact environnemental de nos activités et de jouer un rôle de leader en intégrant des considérations environnementales à l'ensemble de nos pratiques d'affaires.

Portée

Cette politique porte sur les répercussions de nos activités et de nos décisions d'achat à l'échelle mondiale.

Politique

Nos engagements à l'égard de l'environnement

- **Protection de l'environnement** : à BMO, nous avons pris l'engagement de protéger l'environnement, y compris prévenir la pollution en gérant nos activités de manière responsable.
- **Conformité** : à BMO, nous avons pris l'engagement de respecter, voire de surpasser nos obligations en matière de protection de l'environnement ainsi que les exigences des lois environnementales dans les pays où nous exerçons nos activités.
- **Normes environnementales** : à BMO, nous avons pris l'engagement de respecter les principes de la norme ISO 14001 et de toutes les autres normes environnementales que nous avons adoptées.

Nos activités

- **Objectifs et cibles** : à BMO, nous avons pris l'engagement de nous fixer des objectifs et des cibles, dont l'état d'avancement sera passé en revue et fera l'objet de rapports régulièrement en vue d'assurer l'amélioration continue de notre système de gestion de l'environnement, et ce, afin d'optimiser notre performance environnementale et de prévenir la pollution de façon continue.
- **Activités propres à BMO** : à BMO, nous avons pris l'engagement de réduire au maximum les répercussions de nos activités sur l'environnement en gérant, au moyen de meilleures pratiques, notre consommation d'énergie, de matières et d'eau, notre utilisation des transports, nos déchets et nos émissions.
- **Décisions d'achat** : à BMO, nous avons pris l'engagement de tenir compte de la performance environnementale de nos fournisseurs, ainsi que des caractéristiques environnementales de leurs produits et de leurs services, dans le cadre de nos décisions d'achat.

- **Audit** : à BMO, nous avons pris l'engagement d'assurer le respect de nos processus de gestion de l'environnement en les soumettant à des audits internes et externes périodiques.

Engagements et transparence

- **Employés** : à BMO, nous avons pris l'engagement de sensibiliser nos employés et de soutenir leur créativité et leur enthousiasme quant à la mise en œuvre de nos politiques, directives, programmes et initiatives en matière de protection de l'environnement.
- **Parties prenantes** : à BMO, nous avons pris l'engagement de discuter des questions environnementales avec nos parties prenantes et de tenir compte de leurs préoccupations et suggestions.
- **Rapports** : à BMO, nous avons pris l'engagement de produire des rapports transparents à propos de notre performance environnementale interne, que nous publions sur des circuits publics comme le site Web de notre organisation (www.bmo.com) et, une fois par an, dans notre Rapport annuel et notre Rapport sur la responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance et Déclaration annuelle.

Surveillance

Formé de cadres supérieurs qui représentent les différents secteurs d'activité et secteurs experts de l'organisation, le Conseil de la durabilité de BMO assume des fonctions de conseil et d'analyse en matière environnementale, sociale et de gouvernance. Le président du Conseil de la durabilité est le conseiller général de BMO, qui relève du chef de la direction et est membre du Comité de direction de BMO.

Le chef - Affaires immobilières de BMO est responsable du maintien et de la mise en œuvre de cette politique, ainsi que du système de gestion de l'environnement de la Banque.

Communiquez avec nous

Si vous avez des questions à propos de cette politique ou des initiatives environnementales de BMO, veuillez communiquer avec nous à l'adresse Green.Room@bmo.com.

(Novembre 2018)